

Le 11 mars 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni en séance ordinaire le 10 mars 2016 à 19h00, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Après validation du procès-verbal de la séance du 23 février dernier, divers dossiers ont été débattus.

Conformément à la réglementation en vigueur, le **Débat d'Orientation Budgétaire** s'est déroulé au cours de la séance.

Prenant acte d'une nouvelle baisse prévisionnelle de 64.000€ de sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), le Conseil Municipal s'inscrit dans une démarche financière prospective sur la durée du mandat, de sorte de conserver des marges de manœuvre permettant de poursuivre la dynamique de proximité engagée en termes de services à la population et des investissements sur son territoire. Globalement, les recettes de fonctionnement devraient progresser de 1,65% en 2016, la démarche fiscale venant compenser partiellement la baisse des dotations de l'Etat. Sur cette même période, les dépenses de fonctionnement enregistrent une diminution relativement sensible par rapport au BP 2015 de -4,00% au moins. L'enveloppe prévisionnelle affectée aux dépenses nouvelles d'investissement est de 500.000€.

Plusieurs décisions ont été validées **en matière foncière** :

- ✓ Incorporation dans le domaine privé communal de biens sans maître situés à Vals Près-le Puy et cadastrés sous les n° suivants :
 - AA 107 lieu-dit « Pouvignac », d'une contenance de 844 m²
 - AA 108 lieu-dit « Pouvignac », d'une contenance de 1 588 m²
 - AC 102 lieu-dit « La Girette », d'une contenance de 813 m²,
 - AK 82 lieu-dit « Les Prades », d'une contenance de 1 398 m²
 - AK 89 lieu-dit « Les Prades », d'une contenance de 2 077 m² ;
- ✓ Acquisition d'une partie des parcelles cadastrées AH 263 et AH 191 moyennant un prix de 1 € rue Francisque Enjolras pour le recalibrage de la chaussée ;
- ✓ Acquisition des parcelles cadastrées AA347 et AA2, situées à «Lous Cruzace – Bois de lirate » dans le périmètre du parc des Chibottes et d'une superficie respective 27.167 m² et 5.367 m²², moyennant un prix de 38.000€ frais de notaire inclus ;
- ✓ Acquisition par l'établissement public foncier d'Auvergne (EPF SMAF) et pour le compte de la Commune des parcelles cadastrées AK 385 et AK 25 situées au lieu-dit Les Prades d'une superficie respective de 2.758 m² et 757 m², moyennant un prix de 190.000€. Cette opération est réalisée dans le cadre du futur projet de pôle multi-activités.

Le Conseil Municipal :

- ✓ D'une part mandate le Centre de Gestion de la Haute-Loire de souscrire, pour son compte et pour les quatre années à compter du 1er janvier 2017, des conventions d'assurance des risques statutaires, auprès d'une entreprise d'assurance agréée ;
- ✓ D'autre part autorise la régulation des collections de la Médiathèque Municipale portant sur une opération de tri et de mise à jour des fonds qui prévoit la vente de certains ouvrages au tarif ci-après :
 - Livre : 1€
 - 2 bandes dessinées : 1€
 - 5 revues : 1€ ;
- ✓ Et enfin retire la délibération du 9 décembre 2015 relative à la demande DETR pour l'étude énergétique du pôle multi-activités dans l'attente de la définition de ce projet et du dépôt d'un dossier global de demande de subventions pour cette opération.

En matière d'intercommunalité, il est donné un avis favorable au schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay qui porte en particulier sur :

- ✓ l'extension de la compétence « petite enfance », à définir en termes de modalités de gestion, avec le transfert des crèches et micro-crèches à l'EPCI ;
- ✓ le transfert des compétences « eau et assainissement » avec la prise de ces compétences par la Communauté d'Agglomération en lieu et place du Syndicat d'Assainissement et de l'eau du Puy (SAE) ;
- ✓ l'extension de la compétence « gestion des équipements culturels et sportifs », à définir en termes de modalités de gestion, par la définition de nouveaux équipements entrant dans le champ de l'intérêt communautaire, ainsi que la création d'une instance de coordination.

De même, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Loire Amont. Enfin, le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et le rapport d'activité 2014 de la Communauté d'Agglomération ont été présentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.